

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le huitième (8^{ième}) jour de septembre 2020 à compter de 20:00 heures à la salle Gérard-Ouellet du Centre municipal situé au 7-A Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Messieurs les conseillers:

Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Anthony Hallé
Pierre Bussières
Richard Bernier

Absence motivée : Madame Lyne Jacques

formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

191-09-2020

2. Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour proposé en ajoutant le point suivant :

7.2 Engagement de monsieur Tommy Boissinotte-Joncas au service incendie.

L'item "Autres" demeure ouvert à tous autres sujets.

3. Mérite municipal 2020.

a) Mérite municipal.

Monsieur le maire remet les prix du Mérite municipal à monsieur **Jean-Philippe Cloutier** à titre d'employé, au **personnel soignant (représenté par Nathalie Proulx, Sandra Pelletier et Michael Hudon)** à titre de citoyen et à **Soupe au Bouton (représenté par Jules Bélanger)** à titre d'organisme.

b) Bénévoles à la bibliothèque.

Monsieur le maire remet un certificat d'engagement bénévole de 10 ans à madame **Marie-France Dubé** et de 25 ans à madame **Line Lévesque**.

c) Service incendie.

Monsieur le maire remet des certificats de qualification professionnelle de l'École nationale des pompiers du Québec à messieurs **Alexandre Gaumont** et **Pier-Jules Robichaud** pour le cours Matières dangereuses, à messieurs **Claude Robichaud, Karl Morin et Stéphane Lévesque** pour les cours officier non urbain ainsi que recherche des causes et des circonstances d'un incendie.

4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 3 août 2020.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
 APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 tel que rédigé par la secrétaire-trésorière adjointe.

5. **ADMINISTRATION :**5.1 **Comptes du mois.**a) **Rapport mensuel.**

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt du rapport mensuel des activités financières et des activités d'investissement du mois d'août 2020.

RAPPORT MENSUEL
ACTIVITES FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT

Rapport mensuel d'août 2020**Pour la période du 01 janvier au 31 août 2020**

	Budget 2020	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-08-2019	Recettes/ dépenses réelles au 31-08-2020	Disponible	%
--	----------------	------------------	---	---	------------	---

Revenus

Taxes	-4 424 681	-4 424 681	-4 313 647	-4 508 994	-111 034	97.49%
Paiement tenant lieu de taxes	-133 100	-133 100	-132 868	-135 828	-232	99.83%
Services rendus	-187 841	-187 841	-150 992	-149 471	-36 849	80.38%
Autres revenus	-135 200	-135 200	-212 020	-107 131	76 820	156.82%
Transferts	-220 149	-220 149	-90 271	-91 068	-129 878	41.00%
Total revenus	-5 100 971	-5 100 971	-4 899 798	-4 992 492	-201 173	97.87%

Dépenses de fonctionnement

Admin.gén.	903 256	903 256	541 871	566 078	337 178	62.67%
Sûreté du Qc	319 956	319 956	152 044	159 973	159 983	50.00%
Pompiers	220 463	220 463	123 921	201 469	18 994	91.38%
Sécur.civ. Autres	31 795	31 795	17 870	31 573	222	99.30%
Voirie	402 500	402 500	227 213	216 220	186 280	53.72%
Enlèv.de la neige	355 510	355 510	258 974	231 256	124 254	65.05%
Éclairage rues	19 450	19 450	9 857	7 381	12 069	37.95%
Transport collec	3 465	3 465	7 740	3 465	0	100.00%
Usine filtration	240 921	240 921	221 000	198 470	42 451	82.38%
Réseau aqueduc	109 445	109 445	97 312	52 379	57 066	47.86%
Usine d'épuration	94 150	94 150	66 252	55 013	39 137	58.43%
Réseau d'égout	63 155	63 155	63 453	42 264	20 891	66.92%
Matières résid.	513 530	513 530	250 407	305 614	207 916	59.51%
Autres, hygiène	6 855	6 855	5 447	4 506	2 349	65.73%
Santé - bien-être	39 560	39 560	28 935	15 062	24 498	38.07%
Urbanisme	166 157	166 157	95 203	92 517	73 640	55.68%
Ind.et commerce	80 638	80 638	21 512	21 396	59 242	26.53%
Tourisme	42 150	42 150	25 950	8 925	33 225	21.17%
Rénov.urbaine	0	0	19 203	0	0	0.00%
Embellissement	115 510	115 510	59 491	47 022	68 488	40.71%
Loisir	744 676	744 676	538 019	493 484	251 192	66.27%
Culture, centre c.	261 415	261 415	215 228	256 229	5 186	98.02%

Bibliothèque	31 302	31 302	24 037	20 926	10 376	66.85%
Patrimoine	10 900	10 900	10 638	11 032	-132	101.21%
Autres, culture	7 200	7 200	3 335	2 334	4 866	32.42%
Frais financ., int.	134 954	134 954	80 402	80 868	54 086	59.92%
Total dépenses	4 918 913	4 918 913	3 165 314	3 125 458	1 793 455	63.54%
Résultat						
de l'exercice	182 058	182 058	1 734 484	1 867 034	-1 592 282	1025.52%
Remb.capital	285 600	285 600	181 300	273 300	12 300	95.69%
Immobilisations			-8 721	19 028		0.00%
Affectations						
Activités d'invest.	0	0	0		0	0.00%
Surplus non aff.	-81 423	-81 423	0	-81 423	0	100.00%
Surplus acc.aff.	-42 119	-42 119	-9 966	-9 691	-32 428	0.00%
Fonds de roul.	20 000	20 000	20 000	20 000	0	100.00%
Rés.fonc.fonds rés.	0	0	0		0	0.00%
	-103 542	-103 542	10 034	-71 114	-32 428	68.68%
Surplus (déficit)						
de l'exercice	0	0	1 551 871	1 683 876		

**RAPPORT MENSUEL
ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT**

**Rapport mensuel d'août 2020
Pour la période du 01 janvier au 31 août
2020**

	Budget 2020	Budget révisé	Recettes/ dépenses réelles au 31-08-2019	Recettes/ dépenses réelles au 31-08-2020	Disponible	%
--	----------------	------------------	---	---	------------	---

Revenus d'investissement

Taxes spéciales	0	0	0		0	0.00%
Quotes-parts	0	0	0		0	0.00%
Transfert	0	0	-22 000	-41 672	0	0.00%
Contr.prom.autres	0	0	0		0	0.00%
	0	0	-22 000	-41 672	0	0.00%

Dépenses d'investissement

Adm.générale	0	0	0	0	0	0.00%
Sécurité publique	21 000	21 000	20 007	23 691	-2 691	112.82%
Transport	70 000	70 000	17 120	55 051	14 949	78.64%
Hygiène du milieu	6 000	6 000	126 999	43 357	-37 357	722.61%
Amén.urb zonage	95 000	95 000	13 205	18 286	76 714	19.25%
Loisir & culture	0	0	14 028	13 000	-13 000	0.00%
	192 000	192 000	191 359	153 385	38 615	79.89%

Conciliation à des fins budgétaires

Autres investissements

Propriétés destinées à la revente	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0

Placements à titre d'investissement	0	0	0	0	0	0
Participation dans entrepr.municip.	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0

Financement

Financement à l.t. act. Investiss.	0	0	-2 952 800	0	0	0.00%
	0	0	-2 952 800	0	0	0.00%

Affectations

Activités fonction.	0	0	0			0
Surplus non aff.	-126 000	-126 000	0	-126 000	0	100.00%
Surplus affecté	-25 000	-25 000	-79 812	-48 388	23 388	193.55%
Fonds de roul.	-41 000	-41 000	0		-41 000	0
	-192 000	-192 000	-79 812	-174 388	-17 612	90.83%

Total sources

de financement	-192 000	-192 000	-3 054 612	-216 060	-17 612	112.53%
-----------------------	-----------------	-----------------	-------------------	-----------------	----------------	----------------

Surplus (déficit)

de l'exercice	0	0	-2 863 253	-62 675		
----------------------	----------	----------	-------------------	----------------	--	--

193-09-2020

b) Ratification des dépenses effectuées par le secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
 APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le secrétaire-trésorier pour le mois d'août 2020 au fonds d'administration pour un montant de 261 281,07 \$:

DÉPENSES D'AOÛT 2020 EFFECTUÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION		
Salaires	19-07-2020 au 01-08-2020	52 392.85 \$
	02-08-2020 au 15-08-2020	41 258.83 \$
Gouvernement du Québec	Remises de juillet 2020	35 743.31 \$
Beuregard, Mathieu	Remb. kilométrage, Rivière-Ouelle	25.20 \$
Caron, François	Remb. kilométrage, Rivière-Ouelle	100.80 \$
Caron, Laurence	Remb. dép., kilom.,fourn. camp de jour	442.37 \$
	Remb. dép., kilom., cadeaux camp de jour	1 141.26 \$
Cloutier, Jean-Philippe	Remb. dép. cellulaire	45.00 \$
Dumas, Koraly	Remb. dép., produits pour piscine	84.83 \$
Giasson, Marie-Jeanne	Remb. dép., masques chirurgicaux	27.58 \$
Hudon, André	Remb. dép. achat piscine	73.55 \$
Lemieux, Martine	Remb. lunette	50.00 \$
Morin, Karl	Remb. kilométrage, Rivière-Ouelle	25.20 \$
Picard, Martin	Remb.dép. kilométrage, achats camp de jour	196.06 \$
Pilote, Nicolas	Remb. dép. kilométrage et téléphone	185.47 \$
Saint-Pierre-Caron, Louis	Remb. kilométrage, Rivière-Ouelle	25.20 \$

131 817.51 \$

CONTRATS

Agat Laboratoire	Analyses d'eau pot. et eaux usées	2 313.30 \$
Aquatech	Opér. équip. eau potable, août 2020	7 609.91 \$
	Opér. équip. eaux usées, août 2020	2 536.63 \$
	Suivi des neiges usées, août 2020	105.39 \$
Canadien National	Passages à niveau, juillet 2020	949.00 \$
Chouinard, Clermont	Entretien pelouse, 20 ch du Roy Est	130.00 \$
	Poubelle et recyclage, 20 ch. Du Roy Est	72.80 \$
Courrier Purolator	Frais transp. analyses eau potable et usées	70.24 \$
	Frais de transport usine	20.26 \$
Dubé Marianne	Conciergerie Vigie du 19-07 au 01-08-2020	384.62 \$
	Conciergerie Vigie du 02-08 au 15-08-2020	384.62 \$
Gagnon, Priscille	Contrat loc.équip.embell., 19-07/01-08-2020	580.00 \$
	Contrat loc.équip.embell., 02-08/15-08-20	580.00 \$
Groupe Bouffard	Collecte sélective, juin, juillet 2020	8 322.20 \$
	Montant compens. mai, juin, juillet 2020	8 420.44 \$
	Correction montant comp. avril, mai, juin 2020	-2 314.22 \$
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ, août 2020	800.00 \$
Munic. St-Roch-Des-Aulnaies	Vidanges, recycl. entente, janv. à déc. 2020	6 600.00 \$
Novicom Technologies inc.	Accès réseau cellulaire, août 2020	224.95 \$
Régie de la Maurice	Enfouissement et redevances juillet 2020	12 781.71 \$
Régie L'Islet-Montmagny	Gestion CTL, transp.vidanges, mai, juin 2020	13 074.62 \$
Rousseau Jean-François	Concierg. édifice municipal, juillet 2020	3 046.84 \$
	Concierg. locaux 20 ch du Roy E, juillet 20	183.96 \$
Service Sanitaire A. Deschênes	Contrat enlèv. ordures et récup. août 2020	13 114.29 \$
		<u>79 991.56 \$</u>

SUBVENTIONS - DONS

Centre socioculturel G-O inc.	Aide financière mun. salle G-O, 3/4	9 341.72 \$
COFEC	Aide financière muni., 8/12	6 625.00 \$
Fête des chants Marins	Subvention entente culturelle	10 000.00 \$
Régie de l'Anse-à-Gilles	Quote-part 2020, 3/3	6 989.16 \$
		<u>32 955.88 \$</u>

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

Union des municipalités du Qc	Frais participation, ajust.2019 et 2020	3 038.41 \$
		<u>3 038.41 \$</u>

FORMATION - CONGRÈS

0.00 \$

HYDRO-QUÉBEC

Hydro Québec	Vigie, juillet et août	688.58 \$
	Éclairage des rues	1 325.26 \$
	Poste 272, rue Caron, juillet, août	1 394.73 \$
	Poste 32, rue Henri-Gamache	30.43 \$
	Parc Robichaud	107.64 \$
	Garage municipal	260.51 \$

Usine de filtration	2 109.38 \$
Salle réductrice de pression, côte St-Aubert	28.35 \$
Étangs, 130 av. de Gaspé O	2 775.75 \$
Salle GO	233.19 \$
Centre municipal	1 001.75 \$

9 955.57 \$

TÉLÉPHONE

Groupe Négotel Inc.	Lignes centrex 22-08-20 au 21-09-20	586.08 \$
Télus Québec	Wifi facture 28-08-2020, cpt 5086180384	569.13 \$
	Wifi garage, usine du 28-08, cpt 5078015493	166.61 \$
	Salle G-O, facture du 25-08-2020	151.35 \$
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire voirie, août 2020	32.03 \$

1 505.20 \$

AUTRES

Ferme Dave/Dorothée Pelletier	Remboursement de taxes	18.56 \$
Gosselin, Julie	Remb. dépôt pour annulation loc. Vigie	250.00 \$
Guay, Marcel	Remboursement de taxes	49.18 \$
Pages Jaunes	Publicité août 2020	146.41 \$
Picard, Justin	Remb. dépôt, annulation loc. Vigie	250.00 \$
Tourisme créatif	Adhésion 2020	1 302.79 \$

2 016.94 \$

EMPRUNT TEMPORAIRE RUE ANTOINE-PICARD

0.00 \$

261 281.07 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

194-09-2020

c) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
 APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 43 806,59 \$:

COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2020 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
------------	--------------------	----------------

ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL

0.00 \$

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

6 Tem TI Inc.	Support informatique	51.74 \$
ADN Communication	Application " Alertes municipales "	1 198.62 \$
	Licence mensuel juillet 2020	68.12 \$
Agro Enviro Lab	Analyses divers endroits	450.70 \$
Alarmes Clément Pelletier	Contrats de service du 20-09-20/19-09-21 Garage, poste Caron, étangs	331.14 \$
Avantis Coopérative	Fluorescents, escabeau	123.76 \$
Bureautique Côte-Sud	Lecture photocopieur, juillet 2020	268.07 \$
Cytech Corbin	Vérifier climatiseur York et courroie	279.66 \$
Griffunrie	Fournitures de bureau	37.84 \$
Jacques Caron	Produits hyg. et de nettoyage, MCJ	105.38 \$
Jalbertech	Répar. lumières de rues, projecteur MCJ	482.42 \$
Journal L'Attisée	Publicité, août 2020	653.64 \$
Kalitec Signalisation	Réparation afficheur de vitesse	1 379.70 \$
MRC de L'Islet	Service rég. Inspecteur, juillet 2020	371.25 \$
Plomberie Martin Pelletier	Achat toilette, accessoires et install, MCJ	314.22 \$
Ray. Chabot Grant Thornton	Audit coût collecte sélective 2019	1 178.50 \$
Service de café Van Houtte inc.	Café et thé	222.75 \$
Uline Canada Corporation	Distributeur à savon à main	101.75 \$

7 619.26 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Avantis Coopérative	Peinture, pinceau pour table Parc Fleury	27.17 \$
	Plancher logement au 20, ch. Du Roy Est	86.48 \$
	Peinture, pinceau, ruban	75.73 \$
Centre horticole Beau-Site	Végétaux	32.13 \$
Griffunrie	Baux	4.58 \$
Journal L'Attisée	Publicité, août 2020	653.63 \$
Journal L'Oie Blanche	Avis public pour dérogation mineure	390.92 \$
Les Serres Caron	Végétaux	104.80 \$

1 375.44 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Avantis Coopérative	Algicide, recharge OTO+PHENOL	108.99 \$
Griffunrie	Matériel pour camp de jour	85.97 \$
Jacques Caron inc.	Articles d'hygiène	119.32 \$
Jean, Mélanie	Photos programmation et calendrier	420.00 \$
Journal L'Attisée	Publicité, août 2020	217.88 \$
La Fée des glaces	Location machine à barbe à papa	125.00 \$
Katag.ca	Animation Domaine et aréna	1 182.24 \$
Magasin Coop La Paix	Nourriture camp de jour	177.21 \$
Marche G.S.	Produits sanitaires, Vigie	26.96 \$
Nettoyeur Daoust Forget	Nettoyage de nappes	392.30 \$
Nicoll, Glen	Lavage des vitres, Vigie	252.93 \$
Pièces & Acc. St-Jean Inc.	Sangles, poubelle, chlore liquide	78.19 \$

3 186.99 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

A1 Hydraulique	Réparation cylindre de stabilisateur	984.42 \$
	Kit de réparation	237.79 \$

Avantis Coopérative	Pile 20 volt, mèches, boulons	269.13 \$
	Vis, équerres, embouts, plaques	87.01 \$
	Mousse à fissure, boulons, crédit boulons	105.82 \$
	Charger Dewalt	131.05 \$
Boulons & Écrous	Boulons, nylon, graisse	132.47 \$
Buanderie R.D.L.	Nettoyage de salopettes	24.15 \$
Chouinard, Gilles	Déneigement partie route de l'Église	870.00 \$
Équipement Benoit		
Bilodeau	Câble de tondeuse	59.68 \$
Exca-Vac		
Environnement	Excavation pour changer boîtes de valve	3 199.18 \$
Exc. R. Chouinard		
et Fils inc.	Location pelle pour égout Gaspé Ouest	781.83 \$
Excavation VCG inc.	Loc. machinerie bris aqueduc St-Aubert	1 317.62 \$
	Loc. pelle terrain rue Henri-Gamache	728.94 \$
	Loc.mach.,gravier,sable, rue C-Bélanger	2 878.98 \$
Gestion Éco-Vert-Dur	Rebus de bois, asphalte	146.37 \$
Griffunrie	Feuille protectrice	1.14 \$
Jacques Caron	Sac à ordures	27.40 \$
Magasin Coop La Paix	Eau pompier	23.96 \$
Pavage Scellant Jirico	Coin 2e Rg Est/204 et Charlots	5 682.41 \$
Pièces & Acc. St-Jean		
Inc.	Soupape flottante, tuyau transparent	18.92 \$
	Porte-clés, deux poignées d'entrée	148.93 \$
	Batterie Milwaukee, balai	159.28 \$
Plomb. Martin Pelletier	Adapteur pompe doseuse	84.62 \$
Port-Joli Pièces Autos	Entonnoir, colliers, huile, roloc, vis	163.69 \$
	Roulement, cliquet, raccord, rallonges	123.44 \$
	Papier à sabler, graisse, matériaux	38.69 \$
	Tuyau de cuivre, cintreuse, écrous,	53.98 \$
	Raccords, attaches, pulvérisateur	132.03 \$
	Fusil à graisse, bougie	481.46 \$
Produits Shell Canada	Essence	133.32 \$
Réal Huot	Asphalte froide	926.19 \$
Soudure G & M St-		
Pierre	Fer	212.23 \$
Usinage François		
Landry	Machinage faucheuse	195.12 \$

20 561.25 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Isotech		
Instrumentation inc.	Entretien habits de combat	446.43 \$
Novicom		
Technologies inc.	Pièces pour réparation radio	150.92 \$
Pièces & Acc. St-		
Jean Inc.	Raccord laveuse	9.30 \$
Port-Joli Pièces		
autos	Support fusible, filtre hydraulique	26.72 \$
Pyro Sécur	Inspection visuelle des bouteilles d'air	319.63 \$
Rousseau Métal inc.	Tablette inclinable	55.19 \$

1 008.19 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

CWA Mécanique de		
procédé	Entr. annuel des pompes des stations	4 017.81 \$
Javel Bois-Francs	Chlore, produit de laboratoire, usine	564.99 \$
Messer Canada inc.	Oxygène, frais d'établissement oxygène	2 306.35 \$
Produits Sanitaires		
Uniques inc.	Produits d'hygiène	75.43 \$

Serv. Sanitaire L. Harton Enr. Véolia	Nett. annuel, station pompage rue Caron Kit de bouteilles, réactif pour l'analyseur	1 020.41 \$ 1 181.23 \$
		<u>9 166.22 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Châtelaine	Renouvellement d'abonnement	17.25 \$
Griffunrie	Cartouche d'encre	213.11 \$
Librairie Livres en Tête inc.	Achat de livres	594.36 \$
Réseau des biblio. de la CN	Fourniture de recouvrement	64.52 \$
		<u>889.24 \$</u>

TOTAL DES ACHATS: 43 806.59 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

5.2 Demandes adressées au conseil.

Aucune demande.

5.3 Correspondance.

Le secrétaire-trésorier dépose la correspondance suivante :

<u>Expéditeur</u>	<u>Sujet</u>
<u>Procès-verbaux</u>	
<u>Autres</u>	
Soupe au bouton	Remerciements pour le prêt de la grande salle de la Maison communautaire Joly.
Ministère de la Sécurité publique	Programme d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres (inondations).
Municipalité de Saint-Aubert	Résolution 190-06-20, adoption du projet de règlement # 490-2020 (relatif au plan d'urbanisme pour la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet).

195-09-2020 5.4 Engagement d'un brigadier scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
 APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager monsieur Jacques Ouellet à titre de brigadier scolaire, selon l'horaire et le taux établi.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

196-09-2020 **5.5 Autorisation du paiement relatif au réaménagement de l'intersection des routes 132 et 204.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le paiement à Les Entreprises JRMorin inc. au montant de 187 801,08 \$, incluant les taxes, concernant les travaux de réaménagement de l'intersection des routes 132 et 204 tel que recommandé par CHG Groupe conseil.

L'entrepreneur devra fournir les quittances partielles ou finales des fournisseurs ayant dénoncé leur contrat à ce jour avant de recevoir le paiement.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

197-09-2020 **5.6 Marge de crédit de 329 136 \$ pour le règlement d'emprunt 791-20 concernant l'achat d'un camion de déneigement.**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de demander à la Caisse du Nord de L'Islet d'ouvrir une marge de crédit temporaire de 329 136 \$ pour le règlement d'emprunt 791-20. Le maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à l'ouverture de cette marge de crédit.

198-09-2020 **5.7 Modification des taux d'intérêts et de pénalité sur les comptes de taxes et les droits de mutation pour 2020.**

ATTENDU QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la municipalité à décréter par résolution un taux d'intérêts différent que celui prévu à la loi, à toutes les fois qu'elle le juge opportun;

ATTENDU QUE l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale qui permet de décréter qu'une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles, laquelle peut être fixée par résolution;

ATTENDU la crise actuelle liée à la COVID-19 et l'état d'urgence sanitaire décrété par le Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les différentes mesures prises dans ce contexte créent des

situations difficiles, notamment au niveau économique, pour plusieurs citoyennes et citoyens de la municipalité;

ATTENDU la résolution adoptée le 6 avril 2020 afin de prévoir un taux d'intérêt et pénalité à « 0 % » pour les deux premiers versements de taxes dans la mesure où ils étaient faits avant le 30 juin 2020 (premier versement) et le 31 août 2020 (deuxième versement);

ATTENDU QUE le conseil désire, dans le contexte actuel, fixer à « 0 % » les taux d'intérêts et pénalité applicables pour les prochains versements (troisième et quatrième) et ce, dans la mesure où les paiements sont faits dans les délais ci-après indiqués;

ATTENDU QUE le conseil invite dans la mesure du possible, tous les contribuables qui le peuvent à respecter les échéances prévues afin de permettre l'arrivée de fonds, selon les prévisions, pour le financement des opérations courantes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le taux d'intérêts applicable de même que le taux de pénalité sur les taxes municipales imposées au cours de l'exercice financier 2020 dues à la municipalité soit fixé 0 %, pour les troisièmes et quatrièmes versements de taxes dans la mesure où :

- Le 3^{ième} versement prévu pour le 30 septembre 2020 soit fait au plus tard le 31 octobre 2020;
- Le 4^{ième} versement prévu au plus tard pour le 30 novembre 2020 soit fait au plus tard à cette date.

QU'à la fin de ces périodes (dates ultimes pour faire le troisième ou quatrième versement) et à moins de décision à l'effet contraire prise par le conseil, les taux d'intérêts et de pénalité applicables sur les créances exigibles sont respectivement de 10 % (taux d'intérêts) et de 5% par année (pour la pénalité, calculée conformément au deuxième alinéa de l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale).

QUE ces taux d'intérêts et pénalité fixés au paragraphe précédent s'appliquent pour toutes créances dues à la municipalité (taxes, droits de mutation, compensations, tarifs et autres créances de même nature) sous réserve de ce qui est indiqué au premier alinéa de la présente résolution.

6. URBANISME :

6.1 Consultation publique concernant la dérogation mineure pour le 307 rue Durand.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure au 307 rue Durand.

199-09-2020 **6.2 Dérogation mineure concernant le 307 rue Durand.**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 307 rue Durand visant la superficie et l'implantation d'un bâtiment accessoire déjà existant dans la cour arrière de la résidence située sur le lot 3 873 777;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par le demandeur;

ATTENDU QUE les permis furent dûment demandés par le ou les requérants

antérieurement;

ATTENDU QUE la demande antérieure visait un garage/atelier et que la superficie maximale à cette époque était de 46 mètres carrés;

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment est à 0,82 m, 0,73 m, 0,35 m et 0,58 m de la limite de propriété au lieu de 1 mètre tel que prévu au règlement 705-13 relatif au zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour la propriété du 307 rue Durand afin de rendre conformes la superficie et l'implantation d'un bâtiment accessoire déjà existant dans la cour arrière de la résidence située sur le lot 3 873 777.

6.3 Consultation publique concernant la dérogation mineure pour le 365 avenue de Gaspé Est.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure au 365 avenue de Gaspé Est.

200-09-2020 **6.4 Dérogation mineure concernant le 365 avenue de Gaspé Est.**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 365, avenue de Gaspé Est, visant l'implantation du bâtiment principal déjà existant sur le lot 3 874 083;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par le demandeur;

ATTENDU QUE les permis furent dûment demandés par le requérant antérieurement;

ATTENDU QUE le bâtiment original a été construit antérieurement à toute réglementation;

ATTENDU QU'un seul coin du bâtiment est à moins de 2 mètres d'une limite de propriété (soit 1,18 mètre) tel que prévu au règlement 705-13 relatif au zonage.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour la propriété du 365 avenue de Gaspé Est afin de rendre conforme l'implantation du bâtiment principal déjà existant sur le lot 3 874 083.

6.5 Consultation publique concernant la dérogation mineure pour le 8 rue Fournier.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur la demande de

dérogation mineure au 8 rue Fournier.

201-09-2020 **6.6 Dérogation mineure concernant le 8 rue Fournier.**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 8, rue Fournier, visant les normes d'implantation d'un bâtiment accessoire déjà existant sur le lot 3 873 197;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par le demandeur;

ATTENDU QUE les permis furent dûment demandés par le ou les requérants antérieurement;

ATTENDU QUE la construction de la première partie du garage est antérieure à toute réglementation municipale et que le garage a un coin à 0,92 m au lieu de 1 mètre d'une limite de propriété tel que le prévoit le règlement 705-13 relatif au zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger

APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour la propriété du 8 rue Fournier afin de rendre conforme les normes d'implantation d'un bâtiment accessoire déjà existant sur le lot 3 873 197.

6.7 Consultation publique concernant la dérogation mineure pour le 64 avenue de Gaspé Est.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure au 64 avenue de Gaspé Est.

202-09-2020 **6.8 Dérogation mineure concernant le 64 avenue de Gaspé Est.**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 64, avenue de Gaspé Est, visant l'empiètement d'un escalier et d'un palier à moins de 1,5 mètre d'une limite de propriété sur le lot 6 377 784;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par le demandeur;

ATTENDU QUE le permis de lotissement a été demandé conformément au règlement 706-13 relatif au lotissement;

ATTENDU QUE l'opération cadastrale visait à améliorer la situation du 62 avenue de Gaspé Est;

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment au 62, avenue de Gaspé Est et de l'escalier du 64, avenue de Gaspé Est étaient déjà dérogatoires et que l'opération cadastrale et la transaction à venir entre les propriétaires sont souhaitables;

ATTENDU QUE la dérogation vise à permettre un empiètement de l'escalier et du palier dans la cour latérale à 0,53 m au lieu de 1,5 mètre tel que le prévoit l'article 9.2 du règlement 705-13 relatif au zonage (déroger de 60 cm de plus afin d'améliorer la situation des deux propriétés);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour la propriété du 64 avenue de Gaspé Est afin de rendre conforme l'empiètement d'un escalier et d'un palier à moins de 1,5 mètre d'une limite de propriété sur le lot 6 377 784.

6.9 Consultation publique concernant la dérogation mineure pour le 14 chemin Jacques-Dupont.

Le conseil municipal tient une consultation publique sur la demande de dérogation mineure au 14 chemin Jacques-Dupont.

203-09-2020 **6.10 Dérogation mineure concernant le 14 chemin Jacques-Dupont.**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 14, chemin Jacques-Dupont visant l'empiètement d'une galerie dans la cour avant du chalet, de la distance entre un bâtiment accessoire et un bâtiment principal et finalement des marges latérales pour une remise et une remise à bois situées dans la cour arrière du lot 3 874 236;

ATTENDU QUE les documents requis pour l'analyse du dossier ont été déposés par le demandeur;

ATTENDU QUE la galerie dans la cour avant empiète de 4,57 mètres au lieu de 4 mètres tel que le prévoit les articles 9.2 du règlement 705-13 relatif au zonage et que l'empiètement supplémentaire de 0,57 mètre n'aura pas d'impact négatif sur le voisinage;

ATTENDU QUE la distance entre le bâtiment principal était déjà dérogatoire avant le projet d'agrandissement et que le permis a été émis malgré cette distance;

ATTENDU QUE la remise R-1 était déjà construite et que les marges sont de 0,91 m et 0,85 m au lieu d'être à 1 mètre de la ligne tel que le prévoient les articles 7.5 du règlement 705-13 relatif au zonage;

ATTENDU QUE la superficie de la remise à bois R-2 est conforme, mais qu'un seul coin de celle-ci est situé à 0,83 mètre au lieu de 1 mètre;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal accorde la dérogation mineure pour la propriété du 14 chemin Jacques-Dupont afin de rendre conforme l'empiètement d'une galerie dans la cour avant du chalet, de la distance entre un bâtiment accessoire et un bâtiment principal et finalement des marges latérales pour une remise et une remise à bois situées dans la cour arrière du lot 3 874 236.

7. SERVICE INCENDIE

204-09-2020 **7.1 Engagement de monsieur Nikolas Beaulieu au service incendie.**

ATTENDU QUE monsieur Nikolas Beaulieu a signifié son intérêt pour faire partie du service incendie de Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QU'une lettre recommandant l'embauche de monsieur Beaulieu a été déposé le 19 août dernier par courriel auprès du directeur général par le comité de recrutement du service incendie;

ATTENDU QUE monsieur Beaulieu possède déjà un diplôme d'études professionnelles en intervention en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli engage monsieur **Nikolas Beaulieu** comme **pompier** volontaire pour le service incendie de Saint-Jean-Port-Joli.

Certificat de disponibilité de crédit.-

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphane Lord, secrétaire-trésorier

205-09-2020 7.2 **Engagement de monsieur Tommy Boissinotte-Joncas au service incendie.**

ATTENDU QUE monsieur Tommy Boissinotte-Joncas a signifié son intérêt pour faire partie du service incendie de Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QU'une lettre recommandant l'embauche de monsieur Boissinotte-Joncas a été déposé le 8 septembre dernier par courriel auprès du directeur général par le comité de recrutement du service incendie;

ATTENDU QUE monsieur Boissinotte-Joncas possède déjà les formations en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli engage monsieur **Tommy Boissinotte-Joncas** comme **pompier** volontaire pour le service incendie de Saint-Jean-Port-Joli.

Certificat de disponibilité de crédit.-

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphane Lord, secrétaire-trésorier

8. TRAVAUX PUBLICS

206-09-2020 8.1 **Travaux de pulvérisation de l'asphalte dans la Côte-des-Chênes.**

ATTENDU QUE le revêtement d'asphalte de la Côte-des-Chênes est en mauvais état sur toute sa longueur et ce, depuis plusieurs années;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entreprendre des travaux visant à la réparer de façon durable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Pierre Bussières
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager **Constructions HDF inc.** afin de pulvériser le revêtement d'asphalte existant sur **toute la longueur de la Côte-des-Chênes** pour un montant de 20 565,60 \$ plus taxes. Les travaux incluent la mise en forme et la compaction.

Cette dépense sera payée à même le surplus accumulé affecté pour les améliorations.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

207-09-2020 **8.2 Statut de permanence pour monsieur Guillaume Rioux.**

ATTENDU QUE monsieur Guillaume Rioux a été engagé le 4 novembre 2019 à titre de mécanicien/opérateur aux travaux publics;

ATTENDU QUE l'évaluation du rendement de monsieur Rioux par le directeur des travaux publics est positive;

ATTENDU QU'il y a lieu d'offrir le statut d'employé permanent à temps plein à monsieur Rioux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Richard Bernier
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli accorde le **statut de permanent** à temps plein à monsieur **Guillaume Rioux** à compter du 8 septembre 2020 pour le poste de mécanicien/opérateur à raison de 40 heures par semaine.

9. AUTRES :

Aucun autre sujet n'a été ajouté.

10. Période de questions.

Le maire répond aux questions qui lui sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

208-09-2020 **11. Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 20: 50 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE 1

Sujets abordés lors de la période de questions :

- Halte routière appartenant au ministère des Transports.
- Sacs à ordures en bordure de la route.
- Travaux du MTQ à la sortie de l'autoroute 20.
- Fossé avec empierrement suite aux travaux d'asphaltage sur la route 132.